

ANNEXE 1 : Les différentes formes d'engagement des élèves proposées dans le cadre de l'établissement scolaire

L'établissement scolaire est un lieu propice à la découverte de diverses formes d'engagement, qui peuvent trouver un prolongement hors temps scolaire, permettant de nourrir le parcours citoyen des élèves et de favoriser des engagements futurs.

Au-delà de ce qu'elles apportent aux élèves dans la construction de leur parcours citoyen, ces expériences concrètes autour de l'engagement sont bénéfiques aux établissements qui les proposent. Vecteurs de projets collectifs et positifs, ces actions permettent de développer le bien-être et les compétences psychosociales, d'établir un climat scolaire serein, d'améliorer les résultats scolaires, de renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance, de valoriser l'image de l'établissement et d'enrichir ses relations avec son environnement.

Démocratie scolaire et mandats des élèves

Au sein des Eple, les différents mandats proposés aux élèves dans le cadre des instances de démocratie scolaire (CVC, CVL, délégués et éco-délégués) ou permettant leur représentation et leur investissement dans les différentes instances de fonctionnement de l'établissement scolaire ou structures de la vie scolaire et associative (conseil d'administration, comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, commission d'hygiène et de sécurité, foyer socio-éducatif, association sportive, etc.) sont autant de leviers pouvant contribuer à l'explicitation des enjeux de citoyenneté et à la construction d'une culture de la démocratie et de l'engagement. Les élèves peuvent également endosser des mandats académiques ou nationaux, notamment dans le cadre des conseils académique et national de la vie lycéenne (CAVL et CNVL).

C'est aussi à travers ces mandats que les élèves sont consultés sur des projets concernant la communauté éducative et effectivement associés à la prise de décision.

La semaine de la démocratie scolaire ainsi que l'organisation des différentes élections doivent constituer des moments forts de la vie des établissements et impliquer l'ensemble de la communauté éducative, notamment les professeurs et personnels d'éducation, permettant ainsi d'affirmer l'importance donnée à l'exercice de la citoyenneté, qu'elle soit représentative ou participative, pour tous les élèves.

La situation des élus lycéens doit faire l'objet d'un suivi particulier de l'équipe de vie scolaire afin de ne pas les pénaliser. Les absences aux cours, justifiées par la convocation à ces instances, ne doivent pas figurer sur le bulletin scolaire. Le rattrapage des cours manqués doit être facilité par les professeurs par tout moyen approprié. Les chefs d'établissement doivent par ailleurs veiller à faciliter la mobilité des élèves pour leur permettre d'assurer leur mandat, notamment par la prise en charge des frais liés à leurs déplacements. Une attention particulière sera apportée pour les élèves de la voie professionnelle, dont l'engagement ne doit pas être entravé par les périodes de formation en milieu professionnel.

Cette politique de soutien à l'engagement des élèves implique de réunir régulièrement toutes les instances du collège ou du lycée, en particulier le CVC ou le CVL, et de réfléchir à la place accordée à la parole des élèves au sein de ces instances et plus largement au sein de l'établissement.

Les autres formes d'engagement au sein de l'établissement scolaire

Dans le second degré, l'établissement scolaire peut également encourager et faciliter de nombreuses autres formes d'engagement, telles que participer au fonctionnement de la maison des lycéens (MDL) ou du foyer socio-éducatif (FSE), être ambassadeur de lutte contre le harcèlement scolaire ou en faveur de l'école promotrice de santé, prendre en charge la vice-présidence de l'association sportive du collège ou du lycée, s'impliquer dans un média scolaire, le tutorat ou le mentorat d'autres élèves, s'engager dans les formations aux premiers secours, un dispositif de cadet de la défense et de la sécurité civile.